



## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011

### MISSION OUTREMER

*Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010*

SOIBAHADINE  
IBRAHIM RAMADANI

SENATEUR DE MAYOTTE

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,  
Mesdames et Messieurs les rapporteurs,  
Mes chers collègues,

Madame la Ministre, je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir réservé à Mayotte votre premier déplacement en Outremer au lendemain de votre reconduction dans vos fonctions.

S'agissant du budget, je note tout d'abord que **le projet de budget 2011 de l'Outremer est un budget contraint qui participe à l'effort national de réduction des déficits publics** voulu par le Président de la République. Ainsi, les crédits transversaux s'élèvent en 2011 à 13 milliards d'euros en Autorisation d'Engagement et à 12,8 milliards d'euros en Crédits de Paiement contre 13,1 milliards d'euros en 2010 et à 13,7 milliards d'euros en 2009.

Les crédits spécifiques de la Mission Outremer suivent la même évolution avec 2,15 milliards d'euros en AE et 1,97 milliards d'euros en CP contre 2,6 milliards d'euros en AE et 1,99 milliards d'euros en CP en 2010.

Toutefois, **les projections 2011-2013 des crédits de la Mission indiquent une légère tendance à la hausse.**

Ensuite, j'observe, qu'au sein de ces crédits, **la part de Mayotte progresse de 4,2% en AE avec 607,48 millions d'euros en 2011** contre 582,75 millions d'euros en 2010, mais diminue en CP avec 574,64 millions d'euros en 2011 contre 576,10 millions d'euros en 2010. Ce budget appelle quatre remarques :

- 1) **44% des crédits sont consacrés à l'enseignement scolaire avec une enveloppe de 252,43 millions d'euros en CP** ; cette mission est portée par ailleurs par deux mesures fortes :



- **Le doublement des crédits affectés aux constructions scolaires du premier degré**, soit 10 millions d'euros de dotation scolaire et de Fonds d'aide à l'équipement communal visant à résorber le déficit antérieur en salles de classe, et à absorber la poussée démographique. Cependant, **cette enveloppe est insuffisante si on ajoute la nécessité de rénover des écoles en vue de leur rétrocession aux communes en 2013.**
  
- **Un nouvel engagement de l'Etat devra acter la poursuite du financement des constructions et rénovations des collèges et des lycées** pour accompagner les évolutions démographiques et préparer les transferts de compétences.

En sus, **la rentrée 2011 verra l'ouverture d'un pôle universitaire à l'IFM de Dombéni**, qui sera remplacé par une antenne universitaire le 1<sup>er</sup> septembre 2012, avec la perspective de construction d'un nouveau bâtiment dont le coût est estimé à 20,3 millions d'euros en AE ; 2,2 millions d'euros en CP seront installés dès 2012.

Par ailleurs, rappelons que le projet de loi ordinaire relatif au département de Mayotte prévoit **l'accueil des enfants de 2 ans en maternelle à la rentrée 2014** ; d'ici là, **il faudra recruter et former de nouvelles assistantes spécialisées en maternelle.**

- 2) **Le maintien des dotations spécifiques des communes jusqu'en 2011 et 2013** pour garantir leurs ressources et préparer l'arrivée de la fiscalité locale de droit commun en 2014. Il s'agit notamment de la dotation de rattrapage et de premier équipement (8,9 millions d'euros), du Fonds intercommunal de péréquation (Fip), de la dotation exceptionnelle relative à la réforme de l'état-civil (300.000 euros) et de la dotation de premier numérotage (150.000 euros).



Je saisis cette occasion pour saluer l'envoi prochain à Mayotte d'**une mission chargée d'examiner les difficultés financières de nos collectivités locales**, qui rejoint les souhaits exprimés lors de notre séminaire parlementaire du 26 novembre dernier.

- 3) **La montée en puissance des crédits du Fonds de développement économique, social et culturel** : doté en 2011 de 10 millions d'euros en AE et 2,6 millions d'euros en CP contre 600.000 euros en 2010 ; comme vous le savez, 70% des crédits du Fonds seront affectés au secteur public et 30% au secteur privé, et chose importante, les crédits seront disponibles dès l'installation du département. En revanche, le montant du Fonds exceptionnel d'investissement (Fei) outremer chute de 40 millions en 2010 à 10 millions d'euros en 2011.

Les crédits alloués à ce fonds viennent en complément de ceux déjà affectés au Contrat de projet Etat-Mayotte 2008-2013 qui connaissent une hausse de 8,2% en 2011. A ce propos, on aimerait savoir **où en est la piste longue, après la mise en concession de l'aérogare, l'arrivée récente de la TNT et prochainement du Haut-Débit en 2011 ?**

Si les crédits inscrits dans ce fonds devaient s'avérer insuffisants au regard des besoins nouveaux générés par la départementalisation, il sera toujours possible, je l'espère, d'**abonder ces crédits** puisque votre plan budgétaire court de 2011 à 2013, et que ce fonds s'étend sur trois ans.

- 4) **La revalorisation de l'allocation des personnes âgées sans retraites** interviendra avec effet rétroactif **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010**, sous réserve de la parution du décret correspondant ; tandis que **la revalorisation des allocations pour adultes handicapés et des élèves handicapés** interviendra dans les mêmes conditions **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**. La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » dispose, pour Mayotte, d'une enveloppe de 2,514 millions d'euros.

Enfin, je voudrais conclure mon intervention en abordant quelques points :



- Comme vous le savez, **l'aquaculture est une filière prometteuse** qui concourt au développement endogène à Mayotte ; c'est pourquoi **il est urgent de la soutenir grâce à une parution rapide du décret relatif à l'aide au fret**, prévue par la Lodeom.
- Par ailleurs, pourriez-vous préciser, Madame la Ministre, l'état d'avancement du **projet de création d'un établissement public foncier** arrêté par le Ciom ?
- En outre, je salue la **création récente de l'Observatoire des mineurs isolés**, suite aux propositions de notre excellente collègue, Isabelle DEBRE, en espérant qu'on pourra mieux encadrer ces enfants notamment en matière d'obligation scolaire.
- Après la mise en place de la Carte vitale, **ce qui bloque aujourd'hui c'est l'absence d'une CMU et d'une CMU Complémentaire, indispensables, me semble-t-il, pour envisager une mise en vigueur éventuelle de l'Aide Médicale d'Etat (AME)**. Sur ces points, pourriez-vous, Madame la Ministre, indiquer les intentions du gouvernement, dans la lignée de la mission qui séjournera à Mayotte du 6 au 10 décembre prochain ?
- Pour terminer, il est encourageant de noter que **le Sénat prolonge, jusqu'au 30 juin 2011, la défiscalisation des projets d'installation de panneaux photovoltaïques en Outremer** dont la puissance est inférieure à 20 kVa (kilo-volt-ampères).

Sous le bénéfice de ces quelques observations, je voterai bien sûr, Madame la Ministre, votre projet de budget pour 2011. Je vous remercie.

\*\*\*